

COMPTES 2017 ET RAPPORT DE GESTION 2017

RAPPORT DE LA COMMISSION DE GESTION

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les délégués,

1. CONSIDÉRATIONS GÉNÉRALES

La stabilité et l'efficacité de la direction, que la Commission de gestion avait saluées à l'occasion de l'exercice 2016, sont à nouveau au rendez-vous en 2017, le Comité de direction (Mmes Isabelle BONVIN, présidente, Maria-Pia DUBEY, Sylvie PODIO, Françoise WÜTHRICH, MM. Giuseppe BIANCANIELLO, Philippe DERIAZ, Andreas SUTTER) pouvant toujours s'appuyer sur l'aide efficace et les compétences précieuses de M. Marc JOHANNOT, directeur administratif et moteur de l'ASIME. Tous ont droit à nos félicitations et nos remerciements.

Le **Centre Marcel Barbey** a été au cœur des préoccupations en 2017, qui a été l'année de la mise en route du chantier. 2016 avait été celle de l'achat, 2018 sera celle des finitions, du début de l'exploitation et de l'inauguration. Ce chantier, qui restera assurément comme le gros dossier de la législature, a un peu éclipsé en 2017 les autres préoccupations, et c'est bien normal.

Parmi ces préoccupations, on ne peut pas ne pas citer le **cabinet dentaire scolaire**. Si le transfert du personnel, de la Ville de Morges à l'ASIME, a pu se réaliser au 1^{er} janvier 2016 après plusieurs années de tractations, en revanche la maîtrise des coûts et le fonctionnement interne du cabinet restent deux problèmes majeurs et dont on peine à entrevoir des solutions.

2. ORGANISATION ET DÉMARCHES DE LA COMMISSION

Composition

La Commission de gestion nommée par le Conseil intercommunal lors de la séance d'installation du 29 août 2016 à Echichens était la suivante : Mme Aleksandra CAPRARO (Chigny), MM. Stéphane DEMIERRE (Aclens), Pascal GRÜTTER (Bremblens), Pierre LANTHEMANN (Romanel-sur-Morges) et Pierre Marc BURNAND (Morges). En raison de la démission du Conseil intercommunal, coup sur coup, de M. Stéphane DEMIERRE (en octobre 2017, pour raisons de santé) et de Mme Aleksandra CAPRARO (en novembre 2017, pour raisons professionnelles), la Commission a de facto été privée de deux membres. Aucune séance du Conseil intercommunal n'étant prévue entre le 26 septembre 2017 et le 30 mai 2018, qui aurait permis l'élection formelle de deux nouveaux membres, la Commission de gestion a fait appel aux suppléants, Mme Karine ROPRAZ (Bremblens) et M. Emile TASEV (Lully), qui ont participé à l'ensemble des travaux relatifs aux comptes et à la gestion 2017.

La Commission de gestion a donc fonctionné pour l'exercice 2017 dans la composition suivante : Mme Karine ROPRAZ (Bremblens), MM. Pascal GRÜTTER (Bremblens), Pierre LANTHEMANN (Romanel-sur-Morges), M. Emile TASEV (Lully) et Pierre Marc BURNAND (Morges), président pour cette deuxième année de la législature.

Lors de la prochaine séance du Conseil intercommunal du 30 mai 2018 devrait figurer à l'ordre du jour l'élection de deux nouveaux membres à la Commission de gestion.

Activités

La Commission de gestion est chargée, statutairement, de l'examen des comptes 2017 et du rapport de gestion 2017. Elle s'est réunie à trois reprises dans la composition précisée ci-dessus :

- le mardi 13 février 2018, de 18 h 00 à 20 h 00, à Beausobre, salle de réunions de l'ASIME : rencontre avec le médecin scolaire, M. Claude-André MAYOR, en présence de Mme Isabelle BONVIN, présidente, et M. Marc JOHANNOT, directeur administratif (M. Pascal GRÜTTER était absent); présentation du Service médical et discussion;
- le mardi 27 mars 2018, de 18 h 00 à 23 h 00, à Beausobre, salle de réunions de l'ASIME : rencontre avec une délégation du Comité de direction (Mme Isabelle BONVIN, présidente, M. Andreas SUTTER, responsable des finances) et M. Marc JOHANNOT, directeur administratif; informations et discussion sur les comptes et le rapport de gestion;
- le jeudi 19 avril 2018, de 8 h 00 à 10 h 00, à Beausobre, salle de réunions de l'ASIME : séance interne consacrée essentiellement à l'étude des comptes et à l'examen des documents, avec la présence partielle et appréciée de M. Marc JOHANNOT, directeur administratif.

Quelques menues questions et l'adoption du rapport ont pu être réglées par échange de courriers électroniques.

La Commission de gestion renouvelle ses remerciements à Mme Isabelle BONVIN (Romanel-sur-Morges, présidente du Comité de direction en charge de l'administration générale) et M. Marc JOHANNOT, directeur administratif, pour leur accueil, leur écoute, la clarté de leurs explications et commentaires, la qualité des documents fournis, et l'agréable échange que l'on peut avoir avec eux.

Une observation en marge

La Commission de gestion a tenu une séance en matinée à Beausobre, ce qui lui a donné l'occasion de découvrir que l'ASIME ne dispose d'aucune place de parc pour ses visiteurs (et donc évidemment pas non plus pour les membres du Comité de direction lorsqu'ils siègent). Sans en faire un vœu formel, la Commission de gestion se demande s'il n'y aurait pas lieu d'engager des négociations avec la Ville de Morges pour améliorer d'un chouia cette situation un peu misérable pour les personnes ayant un rendez-vous à l'ASIME, ou pour les parents accompagnant leur enfant au cabinet dentaire scolaire.

Planification

La Commission de gestion se fixe comme objectif pour 2019 (examen des comptes et de la gestion 2018) de porter son attention particulièrement sur les trois sujets suivants :

- les activités du dentiste scolaire pour établir un premier bilan après une probable restructuration;
- les transports scolaires (objet initialement prévu dans le cadre de la gestion 2017);
- les constructions scolaires et les premiers mois d'activité du Centre Marcel Barbey.

3. COMPTES 2017

Modalités

La Commission de gestion a examiné les comptes lors des séances des 27 mars et 19 avril 2018. Lors de la première de ces séances, elle a pu bénéficier des explications et commentaires de Mme Isabelle BONVIN, de M. Andreas SUTTER et de M. Marc JOHANNOT. Ce dernier a également été à notre disposition lors de la séance du 19 avril 2018.

La Commission de gestion a eu accès à l'ensemble des pièces justificatives (originaux ou photocopies) ainsi qu'au grand livre sous forme papier. Elle a reçu le 19 avril 2018 le rapport d'OFISA SA, organe de révision, daté du 17 avril 2018.

Selon l'usage, la Commission a procédé par sondages.

Généralités

Le rapport de l'organe de révision («Rapport de l'auditeur sur les comptes annuels») est rédigé dans le style habituel des fiduciaires, fait de prudence de Sioux («l'examen succinct [a été] planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalie significative») et de cet art délicat de la double négation («Sur la base de notre examen succinct, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les comptes annuels ne sont pas conformes à la Loi sur les communes du 28 février 1956 et au Règlement cantonal sur la comptabilité des communes du 14 décembre 1979»).

La Commission de gestion, dans son amateurisme revendiqué, ne saurait mieux dire, elle aussi avec une assurance modérée : elle n'a pas relevé d'anomalies qui lui laissent penser que les comptes pourraient être maquillés.

Tout au plus peut-elle relever que des dépenses relatives au Centre Marcel Barbey figurent dans les frais du ménage, ce qui est pour le moins illogique ... mais présente le grand avantage d'alléger les charges dans le cadre du crédit de construction, que l'on sait très serré. L'organe de révision n'ayant rien trouvé à redire, la Commission de gestion ne saurait être plus royaliste que le roi.

A cette exception près, les comptes sont dans l'ensemble conformes au budget. Les quelques écarts sont dûment expliqués et justifiés. Globalement, on peut considérer que les comptes 2017 sont bons.

Quelques chiffres

Une fois de plus, la Commission de gestion constate que le coût par élève reste très fluctuant (en modeste augmentation par rapport à 2016) mais continue à tourner autour des CHF 4'200.00 : CHF 4'231.00 en 2017, contre CHF 4'194.00 en 2016, CHF 4'280.00 en 2015, CHF 3'992.00 en 2014, CHF 4'267.00 en 2013, CHF 4'121.00 en 2012, CHF 4'262.00 en 2011, CHF 4'238.00 en 2010, CHF 4'189.00 en 2009. Ce coût par élève varie en fonction du nombre d'élèves et du hasard lié aux enclassements, mais dépend surtout des sommes allouées aux locaux.

Les trois quarts des dépenses (75.56 %) sont dues aux coûts des bâtiments, ce qui constitue un facteur de stabilité. C'est donc évidemment sur ce secteur que doit continuer à se focaliser en priorité la rigueur financière.

Les charges de l'administration (CHF 2'488'896.23) sont inférieures tant au budget 2017 (CHF 2'604'750.00) qu'aux charges 2016 (CHF 2'498'647.34), ce qui dénote une bonne maîtrise des coûts et une belle discipline, d'autant qu'une partie des dépenses dépend de décisions cantonales sur lesquelles l'ASIME n'a aucune prise (élèves hors frontières, par exemple). A ce sujet, la Commission s'est demandée pourquoi le Canton impose un prix par élève à CHF 1'300.00 lors d'une dérogation à l'aire de recrutement, alors que le coût réel est beaucoup plus élevé. Elle relève cette bizarrerie mais n'a pas jugé utile d'approfondir, considérant que, sur la durée, un équilibre approximatif doit s'établir entre les élèves «entrants» et les élèves «sortants», d'où compensation des gains et des pertes.

Calcul du coût des locaux scolaires

Le document «Calcul du coût des locaux scolaires - Comptes année 2017» est une mine de renseignements, tenue et mise à jour avec une grande rigueur. C'est la poursuite d'un travail considérable qui doit être salué.

Les coûts excessifs du Square Central à Morges continuent d'être problématiques. Des négociations sont en cours avec la Ville de Morges, les *Retraites populaires* (propriétaires de l'immeuble) et les directions d'écoles. La présence d'une salle de gymnastique les rendent d'autant plus compliquées. La Commission de gestion restera attentive à ce problème, qui est loin d'être résolu. Au surplus elle a observé une permutation de données dans la répartition des coûts entre salles de classe et salle de gymnastique : ce sera corrigé dans le document 2018.

Application Socrate

La Commission de gestion reprendra ce problème (coûts excessifs pour la maintenance d'une application obsolète) dans le cadre de la gestion 2018.

Bilan

La Commission de gestion félicite la direction pour la bonne tenue des comptes et en propose l'adoption sans modification. Elle est reconnaissante à M. Marc JOHANNOT de sa disponibilité aimable et souriante, de sa rigoureuse précision et de son impressionnante maîtrise des dossiers.

4. RAPPORT DE GESTION 2017

Généralités

Désormais les années se suivent et se ressemblent : le rapport de gestion 2017 est un document extrêmement complet, dans une présentation rigoureuse, avec des annexes utiles, notamment la liste des vœux en suspens réclamée l'an dernier par la Commission de gestion.

La Commission de gestion félicite et remercie M. Marc JOHANNOT pour ce remarquable document.

Centre Marcel Barbey

Comme déjà dit dans le rapport précédent, la Commission de gestion a pu visiter le vendredi 28 avril 2017 le Centre Marcel Barbey, qui était alors dans son état au moment de l'achat, avant le début des travaux. Elle n'a pas eu l'occasion de le revoir depuis.

Selon les informations reçues, quelques éléments du projet initial ont été remis en question durant les travaux, d'où des améliorations notoires sans dépassement du devis.

Du côté de l'architecte, après quelques mois de flottement, il a été convenu de la mise en place d'une supervision, ce qui est un évident progrès et donne une sécurité bienvenue au suivi du projet. Dès lors on peut dire que le chantier est bien géré.

Sauf accident dans la dernière phase des travaux, le crédit de construction – très limite puisque dicté par un plafond d'investissement calculé au plus juste – pourra être respecté.

La Commission de gestion est consciente du surplus de travail occasionné par ce chantier, tant pour le Comité de direction que pour le directeur administratif, et leur exprime sa gratitude.

Cabinet dentaire scolaire

Le personnel du cabinet dentaire scolaire a été transféré au 1^{er} janvier 2016 de la Ville de Morges à l'ASIME. Si les problèmes de statuts et de cahiers des charges ont été réglés, non sans mal, en revanche le problème des coûts reste entier. Il y est fait allusion dans le chapitre 6 (suivi des vœux, gestion 2014).

Par ailleurs, le fonctionnement du cabinet dentaire reste un sujet sensible, avec cette précision importante : la qualité des soins n'est pas en cause. Une communication du Comité de direction étant prévue sur cet objet lors de la séance du 30 mai 2018, il n'y a pas lieu d'évoquer ici ce problème.

Enfin, un autre point, qui peut paraître anodin mais qui est peut-être représentatif d'un état d'esprit qu'il faut condamner, a interpellé la Commission de gestion : l'absence de soutien de certains membres du corps enseignant, ou leur négligence, à l'égard du cabinet dentaire scolaire. C'est ainsi que, bon an mal an, cinq à six classes chaque année manquent les rendez-vous de dépistage, ce qui génère du chômage technique pour le personnel du cabinet dentaire et des complications sans fin pour rattraper ces classes absentes.

La Commission de gestion est heurtée de cette situation et émet le vœu suivant :

Vœu Cogest 2017 - n° 1 : Que le Comité de direction intervienne auprès des directions d'école pour que les rendez-vous fixés aux classes par le cabinet dentaire en vue du dépistage soient scrupuleusement respectés.

Composition du Conseil d'établissement

La Commission constate un total statu quo dans la composition du Conseil d'établissement, et par conséquent dans les problèmes soulevés depuis plusieurs années. Elle peut donc reprendre, pratiquement mot à mot, le commentaire du rapport 2017.

Selon la *Loi sur l'enseignement obligatoire* (article 34), le Conseil d'établissement se compose à parts égales de :

- représentants des autorités intercommunales;
- parents d'élèves fréquentant les établissements;
- représentants des professionnels actifs au sein des établissements;
- représentants des milieux et des organisations concernés par la vie des établissements (société civile).

Pour le Conseil d'établissement de l'ASIME, il y a six représentants pour chaque catégorie.

Lors de la dernière législature, la Commission de gestion s'était étonnée que des membres de l'APE soient désignés comme représentants de la société civile, ce qui créait de fait une sur-représentation de parents et faussait la proportion fixée dans la loi, et avait émis un vœu (**Vœu Cogest 2014 - n° 12** : Que le Comité de direction incite le Conseil d'établissement à respecter son propre règlement). A l'époque, le Comité de direction avait considéré que le règlement était respecté, au motif que l'APE est une association représentant la société civile. Ce qui signifiait qu'on pouvait avoir, à la limite, une représentation 6 - 6 - 12 - 0. Le Conseil intercommunal s'était rangé à ce point de vue et avait refusé le vœu (10 non, 7 oui, 3 abstentions).

La Commission de gestion constate que cette anomalie subsiste. Dans le tableau en page 25/28 (annexe 3), s'il y a bien six représentants des autorités, six représentants des professionnels de l'école et six parents, il y a six représentants de la société civile dont deux membres de l'APE, autrement dit des parents. La représentation par catégorie est donc 6 - 6 - 8 - 4, ce qui n'est pas conforme, ni à la *Loi sur l'enseignement obligatoire*, ni au règlement du Conseil d'établissement.

Comme déjà dit dans le rapport précédent de la Commission de gestion, l'argument entendu que «tout le monde est un peu parent» n'est pas recevable. Si M. X est désigné comme représentant d'une autorité communale, il ne nous regarde pas de savoir s'il est parent ou non. De même, si M. Y est désigné comme parent d'élève, il ne nous regarde pas de savoir s'il est conseiller communal ou municipal quelque part. En revanche, si M. Z est représentant de l'APE, il est par définition parent d'élève et par principe il va défendre la position des parents d'élèves.

La Commission de gestion continue à regretter ce qu'elle considère comme une incohérence. Elle renonce à formuler un nouveau vœu, mais n'exclut pas d'explorer d'autres voies.

Conséquences sur l'organisation des camps de ski d'un arrêt du Tribunal fédéral

L'arrêt du Tribunal fédéral du 7 décembre 2017, annulant deux dispositions de la loi thurgovienne sur l'école obligatoire, et fixant que tous les moyens servant directement le but de l'enseignement obligatoire doivent être mis gratuitement à disposition, y compris les frais relatifs aux excursions et aux camps si la participation de l'élève est obligatoire (les parents ne pouvant être amenés à supporter que les frais qu'ils ont économisés en raison de l'absence de leur enfant, soit les frais alimentaires), pourrait avoir des conséquences sur l'organisation des camps scolaires.

La réflexion est en cours dans le cadre du Comité de direction, qui considère à ce stade que les effets sur les camps de l'ASIME seront «relativement mineurs». Une information est également prévue sur cet objet lors de la séance du 30 mai 2018.

5. RENCONTRE AVEC LE MÉDECIN SCOLAIRE

La Commission de gestion a rencontré le 13 février 2018 le Docteur Claude-André MAYOR, médecin scolaire, en présence de Mme Isabelle BONVIN et de M. Marc JOHANNOT.

Cette rencontre a été l'occasion pour le médecin scolaire de nous présenter longuement ses activités. Pour la Commission de gestion, cela a été une véritable découverte, tant le chapitre réservé au Service médical dans le rapport de gestion est succinct ... et répétitif, jusqu'à l'an dernier.

Le Docteur Claude-André MAYOR, qui se proclame «dyslexique, dysorthographique et dyspraxique», et en conséquence fin connaisseur des difficultés scolaires, va prochainement prendre sa retraite et cet entretien a été pour lui l'occasion de tirer un bilan de ses vingt-cinq années de pratique (à un taux estimé à environ 20 %) dans les écoles. Le cahier des charges d'un médecin scolaire est très vaste, allant de la promotion de la santé aux vaccinations, en passant par l'intégration des enfants dissidents, les dépistages, la gestion des épidémies, la chasse aux poux et les expertises de toute nature. La seule chose que le médecin scolaire ne fait pas, c'est ... prodiguer des soins, cas d'urgence exceptés. Il est impossible (et inutile) de résumer in extenso cet entretien haut en couleurs; on retiendra simplement quelques réflexions de cet esprit indépendant qui a bénéficié d'un poste d'observation privilégié sur le monde scolaire :

- les maîtres doivent en faire vraiment beaucoup pour être virés ...
- si l'enseignant va bien, les élèves vont bien aussi ...
- le médecin scolaire est souvent sous-employé car écarté de beaucoup de réseaux où il pourrait jouer un rôle utile;
- le soutien psychologique ne fait pas partie des actes médicaux;
- le racket et les maltraitements ont toujours existé, et ne sont en tout cas pas en voie de disparition.

Ce vaste tour d'horizon a été l'occasion de quelques digressions passionnantes et parfois inquiétantes :

- l'embrouillamini administratif considérable dans lequel les humbles serviteurs se débattent, notamment en raison de leur double dépendance (*Département de la formation, de la jeunesse et de la culture* d'un côté, *Département de la santé et de l'action sociale* de l'autre), d'où le lot habituel de contradictions et de blocages;
- la lourdeur des tâches administratives : un médecin passe trois fois plus de temps devant son écran qu'avec ses patients;
- l'indépendance des infirmières scolaires (employées du Canton) par rapport au médecin scolaire (engagé par l'ASIME); les directives cantonales prévoient que «l'infirmière et le médecin scolaire agissent en coresponsabilité selon leurs compétences professionnelles» et doivent «entretenir des rapports privilégiés et réguliers»; cette absence de lien hiérarchique crée une situation ubuesque, le médecin scolaire n'ayant pas le droit de donner un ordre à une infirmière scolaire ... tout en devant assumer la responsabilité des actes médicaux prodigués;
- plus globalement : la prise de pouvoir du monde infirmier sur le monde médical et la confusion des rôles;
- la judiciarisation de la médecine, mal du siècle : dorénavant, les médecins passent davantage de temps à se protéger des attaques possibles qu'à protéger leurs patients ...

La Commission de gestion remercie le Docteur Claude-André MAYOR pour sa disponibilité ... et son humour au second degré, et lui souhaite une retraite fringante et bigarrée.

6. SUIVI DES VŒUX DES ANNÉES PRÉCÉDENTES DE LA COMMISSION DE GESTION

Figurent ci-dessous les vœux de la Commission de gestion des années précédentes, validés par le Conseil intercommunal et non encore classés formellement. Ils sont au nombre de quatre (annexe 5 du rapport de gestion).

VŒUX DE LA COMMISSION DE GESTION 2016

Vœu Cogest 2016 - n° 1 : Que le Comité de direction prenne position sur les vœux de la Commission de gestion et communique cette position avant la séance du Conseil à la Commission de gestion, de manière à ce que cette dernière puisse à son tour se positionner avant la séance.

Point de la situation :

Dans un premier temps, le Comité de direction a refusé le vœu, considérant le calendrier trop serré. Après discussion, le Comité de direction accepte le vœu pour autant qu'un délai soit fixé à la Commission de gestion pour rendre son rapport.

La Commission de gestion ayant donné son accord à cette proposition, le vœu est accepté à l'unanimité par le Conseil intercommunal.

Proposition :

La Commission de gestion propose le maintien du vœu jusqu'à ce qu'on ait pu l'expérimenter au moins une fois.

Vœu Cogest 2016 - n° 2 : Que le Comité de direction prenne les mesures nécessaires (par exemple en désignant une personne responsable) pour que le site internet du Conseil d'établissement soit tenu à jour.

Point de la situation :

Le Comité de direction a accepté le vœu, tout en précisant que le site internet de l'ASIME n'est pas encore réalisé, que quand il le sera le site du Conseil d'établissement y sera intégré, et que dans cette attente il reste hébergé sur le site de Morges Ouest. Le Conseil intercommunal a accepté le vœu à l'unanimité.

A ce jour, c'est le statu quo.

Proposition :

La Commission de gestion propose le maintien du vœu jusqu'à sa réalisation.

VŒUX DE LA COMMISSION DE GESTION 2015

Vœu Cogest 2015 - n° 2 : Que le Comité de direction veille à ce que, dans toute la mesure du possible, la planification des nouveaux locaux scolaires permette d'éliminer la location de locaux à des tiers.

Point de la situation :

Le Comité de direction a accepté le vœu en signalant que ce point fait partie de la réflexion sur la planification des constructions scolaires et qu'il étudie différentes solutions afin d'améliorer cette situation identifiée comme «fort peu satisfaisante» pour l'Association. Le Conseil intercommunal a accepté le vœu à l'unanimité.

La réalisation de ce vœu nécessite évidemment ... un certain temps. Il n'y a pas de progrès significatif constaté en 2017.

Proposition :

Le vœu doit être maintenu.

Vœu Cogest 2014 - n° 16 : Que le Comité de direction envisage toutes les pistes et les mette rapidement en œuvre pour ramener le déficit du cabinet dentaire scolaire à un niveau raisonnable.

Constat :

Les charges du cabinet dentaire scolaire s'élèvent en 2017 à CHF 463'145.34 et les revenus (honoraires pour soins donnés) à CHF 261'814.15. Le cabinet dentaire scolaire coûte donc CHF 201'331.19 à l'ASIME pour l'année 2017, deuxième plus gros déficit depuis 2012, soit en moyenne CHF 75.70 (CHF 76.30 en 2016) par élève (en considérant les 2'434 élèves mentionnés par le cabinet dentaire scolaire dans son rapport).

En 2017, les charges augmentent légèrement, et les honoraires diminuent. Le rapport entre les honoraires et les charges, forcément, diminue (56.5 % en 2017 contre 60 % en 2016). La Commission de gestion s'inquiète de cette nouvelle dégradation.

	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Charges (CHF)	445'758.08	459'037.59	454'617.48	476'734.77	460'008.43	463'145.34
Honoraires (CHF)	282'577.17	265'747.65	267'164.00	257'689.80	275'847.90	261'814.15
Déficit (CHF)	163'180.91	193'289.94	187'453.48	219'044.97	184'160.53	201'331.19
Ecart du déficit par rapport à 2012 (%)	–	+ 18.45 %	+ 14.87 %	+ 34.23 %	+ 12.86 %	+ 23.38 %
Rapport honoraires / charges (%)	63.39 %	57.89 %	58.77 %	54.05 %	59.97 %	56.53 %

La Commission de gestion continue à s'étonner :

- que plus du quart (27 % en 2017) des patients du cabinet dentaire scolaire ne soient pas en âge de scolarité obligatoire (entre 16 et 20 ans); ainsi, plus du quart de la patientèle ne répond pas aux critères d'âge qu'on est raisonnablement en droit d'imaginer pour un cabinet dentaire scolaire et est soigné à un tarif défiant toute concurrence (on pourrait parler de concurrence déloyale) et difficilement justifiable;
- que tous les patients, quel que soit le revenu des parents, bénéficient d'une facturation avec un point d'assurance à CHF 3.10 (inchangé depuis 2008), soit le tarif le plus bas, réservé aux bénéficiaires du revenu d'insertion; c'est une anomalie crasse pour laquelle il est difficile de trouver une justification;
- que le cabinet dentaire scolaire ait une rentabilité à peine supérieure à 50 % (56.5 % en 2017); c'est bien sûr la conséquence de ce qui précède, mais c'est interpellant.

Point de la situation :

Le Comité de direction a accepté le vœu en 2014 alors que le déficit du cabinet dentaire scolaire était de CHF 187'453.48. Depuis, hormis en 2016, ce déficit a chaque fois été supérieur.

Lors de la séance du Conseil intercommunal du 28 septembre 2016, à l'occasion de la discussion sur le budget de l'exercice 2017, deux conseillers se sont étonnés de l'ampleur des coûts relatifs au cabinet dentaire scolaire et demande a été déposée pour qu'«un comparatif soit fait avec d'autres associations» (procès-verbal de la séance du 28 septembre 2016, point 10, haut page 6). Un rapport a été annoncé «pour la prochaine séance du Conseil intercommunal» (idem) et est en attente.

Le dépôt de ce rapport est confirmé pour la séance du mercredi 30 mai 2018.

Proposition :

Maintenir le vœu, en tout cas jusqu'au dépôt annoncé du rapport.

7. CONCLUSION

Les comptes 2017 de l'ASIME ne présentent pas d'anomalies et sont conformes au budget.

Le rapport de gestion 2017 de l'ASIME est un document remarquablement complet et de grande qualité qui donne un excellent reflet des activités de l'ASIME.

Sur la base de ces constats, la Commission de gestion a décidé, à l'unanimité, d'accepter les comptes 2017 tels que présentés par le Comité de direction ainsi que le rapport de gestion 2017.

Vu ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les conseillers, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

LE CONSEIL INTERCOMMUNAL DE L'ASIME

- après avoir pris connaissance et étudié le rapport de gestion 2017 et les comptes 2017,
- après avoir pris connaissance du rapport de la Commission de gestion chargée de leur étude,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide

1. d'adopter les comptes 2017 tels que présentés et de donner décharge au Comité de direction pour la gestion administrative et financière de l'année 2017;
2. de prier le Comité de direction de réaliser le vœu de la Commission de gestion, si accepté par le Conseil intercommunal, ainsi que ceux des années précédentes encore en suspens;
3. de remercier le Comité de direction, le directeur administratif et l'ensemble des collaborateurs de l'ASIME d'avoir permis la gestion efficiente des écoles sur l'ensemble des communes de l'Association;
4. de donner décharge à la Commission de gestion de son mandat annuel.

Pour la Commission de gestion :

Pierre Marc Burnand, président-rapporteur

Morges, le 22 mai 2018

Rapport présenté au Conseil intercommunal en séance du 30 mai 2018.